



Rupture du contrat
facilitée pour
l'employeur



Ni limites horaires
de la journée de
travail, ni pauses



Moins de 20 euros
la journée

Et on te paie cher
pour faire ça ?



**ABOLITION DU CONTRAT
D'ENGAGEMENT EDUCATIF !**

Union
Solidaires 44
Sud
animation

sudananimation44@laposte.net